

🟡 L'actualité des projets du CISIRH 🟡

[Chatbot] Migration en mode Saas de l'assistante virtuelle du CISIRH Rebecca

Afin de tenir compte de la stratégie Cloud de l'Etat, d'améliorer l'expérience utilisateur et de faciliter la maintenance, le CISIRH a décidé de migrer le chatbot Rebecca en mode Saas (chez l'hébergeur).

En effet, actuellement disponible via le réseau interministériel de l'Etat (RIE), le chatbot Rebecca sera à partir du 15 novembre 2022 disponible sur internet.

A compter de cette date, les connaissances RH et paye de Rebecca présentes sur le RIE ne seront plus mises à jour et son accès sera définitivement coupé à partir du 1^{er} février 2023.

Cependant, la documentation interministérielle RH et paye (fiches indemnitaires et documents annexes, guides et outils du CISIRH, formulaires RH, documentation PAY ...) qui est stockée sur le portail interministériel des acteurs du CISIRH, PISSARHO, nécessite toujours d'avoir un accès au RIE.

[Estève] E-learning sur le guide de déploiement

En continuité des travaux réalisés sur les modules de e-learning par rôle, qui permettent aux utilisateurs d'être guidés dans le fonctionnement d'une campagne d'évaluation, l'équipe ESTEVE met à disposition de ses partenaires le guide de déploiement sous forme de e-learning.

Ce nouveau module est destiné à faciliter le déploiement de l'application ESTEVE chez nos partenaires en suivant une à une les étapes du déploiement et leur durée relative.

L'accompagnement est réalisé de bout en bout et de façon itérative.

Nos partenaires peuvent télécharger ce module via la communauté ESTEVE sur Osmose

[RenoIRH] Webinaire « comment se préparer à la dématérialisation du dossier individuel de l'agent »

Dans le cadre de la dématérialisation progressive des processus RH de la Fonction Publique de l'Etat et suite au cycle de travail organisé avec nos partenaires pilotes* sur le projet de Gestion de l'Archivage et du stockage Unifiés du Dossier Individuel agent (GAUdDI), le pôle Accompagnement au changement RenoIRH a organisé un webinaire à destination de tous nos partenaires (hors pilote) sur la thématique « comment vous préparer à la dématérialisation du dossier individuel de l'agent ».

Lors de cette présentation, nos partenaires ont pu découvrir (ou re-découvrir) le fonctionnement de notre solution GAUdDI, comprendre la démarche de dématérialisation et appréhender le cadre méthodologique existant.

Les équipes CISIRH ont également abordé l'accompagnement mis en place pour les aider à entrer dans la dématérialisation qui s'organise autour d'un cycle de 5 ateliers :

- les principes directeurs de la dématérialisation
- les processus RH cibles
- organisation RH cible et analyse de la volumétrie
- les procédures « types » à mettre en place
- le contrôle scientifique et technique de l'Etat – le visa d'élimination des archives papier

*Pour rappel, nos partenaires pilotes sur GAUdDI : Ministère de la Transition écologique, Service du Premier Ministre, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Culture et Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation.

🟡 L'actualité des projets du CISIRH 🟡

[Accessibilité] Taux de conformité du projet boîte à outil

L'ensemble des applications de l'Etat doit être accessible et conforme au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Ce référentiel s'applique à toutes les administrations sans exception et recense les critères à respecter pour étendre l'accessibilité des contenus numériques à toutes les personnes en situation de handicap.

Afin de rendre toujours plus accessibles nos applications, notre référent RGAA Aurélien Louche, audite tous nos outils anciens comme nouveau.

La semaine dernière, le projet boîte à outils (BAO) a été évaluée et a obtenu un taux de conformité de 66%. L'application est donc « partiellement conforme » (taux de conformité > à 49% et < à 100%).

Ce taux de conformité révèle l'implication des développeurs dans la prise en compte des problématiques d'accessibilité et sera perfectible avec les correctifs recommandés par Aurélien Louche.

Notre direction a fixé pour objectif à l'horizon 2024 un taux de 75% de conformité RGAA pour toutes nos applications. A partir de ce taux, l'observatoire de la qualité des démarches en ligne considère une démarche comme accessible.

[Chatbot] De nouvelles connaissances RH et indemnitaire

Notre assistante virtuelle Rebecca évolue et acquière de nouvelles connaissances.

En effet, Rebecca peut désormais répondre aux gestionnaires RH sur les évolutions du décret n°2022-662 du 25 avril 2022 modifiant le dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Elle leur propose également deux nouvelles fiches indemnitaires interministérielles en lien avec le Ségur de la santé :

- « 202412 - prime de revalorisation (sauf médecin) »
- « 202413 – prime de revalorisation (médecin) »

Les 338 fiches indemnitaires décrites dans le référentiel de paye sont réparties comme suit

- 106 fiches interministérielles
- 80 fiches ministère des Armées
- 13 fiches Conseil d'Etat
- 20 fiches ministère de la Culture
- 16 fiche ministère de l'Education Nationale, de le jeunesse et des sports
- 59 fiches ministère de l'intérieur
- 19 fiches Cour des Comptes
- 25 fiches ministère de l'agriculture et de l'alimentation



Focus sur : La boîte à outils

Le module indemnitaire, c'est quoi ?

La boîte à outils (BAO) a été créée par les équipes du CISIRH dans le but de valoriser des outils déjà existants et de les mettre à disposition de nos partenaires.

L'objectif est de les rendre particulièrement accessibles aux gestionnaires RH en un lieu unique. Cette boîte à outils vient accompagner les gestionnaires sur des sujets précis que les SIRH ne portent pas.

Aujourd'hui la boîte à outils se compose de trois outils qui ont été améliorés pour une plus grande facilité d'utilisation et une meilleure ergonomie.

D'autres outils viendront enrichir la BAO permettant ainsi de satisfaire des besoins non couverts par les SIRH.

Les outils

▪ La calculatrice du supplément familial de traitement (SFT)

Cette calculatrice au format Excel a été conçue pour aider les gestionnaires RH dans l'instruction des demandes de versement du supplément familial de traitement et à déterminer, en fonction des situations, le montant du SFT à allouer.

Elle tient compte des modifications du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 pris en application de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et fixant les modalités de versement du SFT en cas de garde alternée.

▪ Le simulateur de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC)

Ce simulateur au format Excel a été créé pour faciliter la mise en œuvre et la sécurisation de ce dispositif par les gestionnaires RH.

Il permet de :

- calculer les montants plancher et plafond de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) mise en place au sein de la fonction publique ;
- connaître les modalités d'assujettissement du montant retenu de l'ISRC à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et aux cotisations sociales, ainsi que les codes PAY applicables pour le versement de l'indemnité.

▪ Le simulateur de profils cotisants

Le simulateur de profils cotisants permet aux gestionnaires RH de vérifier la cohérence de leur profil cotisant. Le principe d'utilisation est simple. Le simulateur permet aux gestionnaires de préciser :

le fondement juridique de départ c'est-à-dire le texte réglementaire sur lequel s'appuie le recrutement,

- le fondement juridique décline les seuls code situation statutaire (CSTAT) correspondants,
- le fondement juridique et le code CSTAT sélectionné déclinent les seuls codes de sécurité sociale (CODSS) applicables,
- le fondement juridique, le code CSTAT et le code CODSS déclinent les seuls code de retraite complémentaire (CODRC) compatibles.